

MAROŠ ŠEFČOVIČ

VICE-PRÉSIDENT DE LA COMMISSION EUROPÉENNE

Bruxelles, 30 mai 2012

ARES(2012)

NOTE À L'ATTENTION DES PRÉSIDENTS

DES ORGANISATIONS SYNDICALES ET PROFESSIONNELLES REPRÉSENTATIVES

Il me paraît utile de revenir vers vous pour aborder quelques points saillants des discussions en cours au sujet de ce que vous appelez le « paquet IV » des négociations et plus particulièrement au sujet de deux mesures importantes, à savoir celles prévues pour les agents contractuels et celles relatives à l'organisation de concours internes pour les personnels recrutés après 2004. Vous avez attiré mon attention sur ces mesures dès l'élaboration de la proposition de révision du statut et j'ai déjà eu l'occasion, à la fin de 2011, de vous faire part de mon accord de principe à leur égard.

Depuis lors, le processus législatif a été engagé. Les résultats détaillés des travaux de la Commission des Affaires Juridiques du Parlement (Commission JURI) et l'état des discussions au Conseil vous sont connus pour vous avoir été présentés lors de la réunion du 29 mai avec la DG HR.

De façon générale, je crois que l'avis de la Commission JURI, sans combler nos attentes de façon exhaustive, a pour l'instant témoigné d'un soutien clair à l'égard des principes défendus par la Commission. L'état des discussions au Conseil, sans susciter d'optimisme déplacé, traduit l'existence d'un dialogue où la Commission fait valoir ses arguments sans jamais renoncer à défendre la conception de la fonction publique européenne qui fonde sa proposition. J'ai moi-même eu l'occasion, à plusieurs reprises et dans différentes enceintes, d'expliquer le bien-fondé de la proposition et vous trouverez les références à ces interventions sur mon site internet¹.

Ce résultat intermédiaire ne doit pas bien sûr nous faire oublier les enjeux des prochains mois: qu'il s'agisse de facteurs conjoncturels comme l'adaptation annuelle des rémunérations ou du taux de contribution pension ou de facteurs structurels comme le niveau maximal de dépenses autorisées pour le Titre 5 des perspectives financières, nous savons tous que les mois à venir donneront lieu à des décisions importantes susceptibles de marquer les contours de la fonction publique de façon durable.

¹ http://ec.europa.eu/commission_2010-2014/sefcovic/headlines/news/2012/05/2012_05_22_ena_fr.htm

C'est dans ce contexte que s'inscrivent les deux mesures qui nous intéressent.

La première d'entre elles concerne les dispositions transitoires dont pourraient bénéficier les agents contractuels qui atteindront la durée maximale de service au sein de la Commission dans les prochains mois. Les services de la DG HR ont déjà eu l'occasion de vous rappeler l'impossibilité de déroger aux règles statutaires en vigueur et les risques inhérents à toute approche trop systémique compte tenu à la fois des incertitudes de calendrier et de la réticence dont ont fait preuve tant le Conseil que le Parlement à l'égard de la mesure visant à étendre la durée maximale de service au sein d'une Institution. Je vous confirme par conséquent les éléments présentés par la DG HR lors de la réunion du 29 mai, à savoir un ensemble de mesures destinées à faciliter la recherche d'un contrat dans une autre Institution, à maintenir ouvertes les listes CAST, à assouplir les formalités de réembauche après que le statut révisé aura été adopté et à rappeler aux services que les crédits de l'enveloppe globale peuvent aussi servir à financer des contrats d'intérimaires dans le respect des dispositions nationales applicables.

La seconde mesure a trait aux concours internes dont pourraient bénéficier certains fonctionnaires recrutés depuis 2004. J'ai déjà eu l'occasion de m'engager personnellement par écrit en faveur de l'organisation de tels concours et ne peux que réitérer mon soutien à cet égard.

Le calendrier et les modalités d'organisation de ces concours font l'objet en ce moment de réflexions de la part de mes services. Différents éléments sont à prendre en compte au moment de préciser les contours de l'exercice : les grades et emplois-types auxquels seront ouverts les concours, les grades et l'expérience requis pour y participer, leur impact sur nos prévisions de recrutement et de certification dans le contexte de la baisse des effectifs et leur impact sur les taux de promotion. Il s'agit là d'autant de points éminemment techniques qui font l'objet en ce moment d'un examen minutieux. Les conclusions de cet examen vous seront communiquées après l'été et pourront alors servir de base à la préparation des avis de concours à présenter en Commission Paritaire avec pour objectif l'organisation de concours en 2013.

J'espère que ces éléments vous auront été utiles et ne manquerai pas de vous tenir informés d'autres développements autour de ce dossier.

